

-REUNION DU BUREAU DU 7 DECEMBRE 2009 COMpte-RENDU

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le lundi 7 Décembre 2009 à 18h00 en mairie d'Ambronay.

Etaient présents

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GREFFET	Maire d'Ambronay
M. DROGUE	Maire de la Boisse
M. GLORIOD	Maire de Balan
M. VENET	Maire de Saint Maurice de Gourdans
M. CHABRY	Maire de Jujurieux
M. BERTHOU	Maire de Miribel
M. DUSSERT	Maire de Blyes
M. BEGUET	Maire de Serrières de Briord
M. HUMBERT	Représentant de la Mairie de Villette-sur-Ain
Mme EXPOSITO	Maire d'Ambérieu-en-Bugey
M. FERRY	Maire de Pont d'Ain
M. BERTHOLET	Maire de Souclin
M. BAUDRY	Adjoint à Ambérieu en Bugey
M. PREMILLIEU	Chargé de mission pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante pour le syndicat mixte BUCOPA

Etaient excusés

M. ORSET	Maire de St Jean le Vieux
M. RAMEL	Adjoint à la Mairie de Meximieux
M. BOUCHON	Maire de Saint Rambert en Bugey
M. PROTIERE	Président de la CCMP

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

Elle remercie chaleureusement le maire d'Ambronay pour son accueil et lui laisse la parole.

Monsieur GREFFET, Maire d'Ambronay souhaite la bienvenue aux membres du bureau du syndicat mixte et présente sa commune. Dotée d'un attrait culturel fort avec son festival et son centre culturel la commune est particulièrement vaste avec une superficie de 33.5 km² pour 2241 habitants au dernier recensement. Sa topographie se partage entre la plaine de l'Ain et les premiers contreforts des montagnes du Bugey.

Il insiste sur les problématiques actuelles auxquelles est confrontée sa commune d'Ambronay en matière d'aménagement du territoire, il cite notamment le passage de l'infrastructure LGV Rhin Rhône qui, si le tracé à l'est de l'autoroute est retenu, aura un impact extrêmement dommageable pour près de 800 habitants répartis dans les hameaux en proximité immédiate. Il cite aussi la gestion de l'ancien camp militaire de l'ESCAT et ses 33 hectares aujourd'hui rachetés par le conseil général mais dont la destination finale n'est pas encore connue, puis enfin la gestion des plans d'eau résultats de l'extraction de granulats au cours des 30 dernières années.

► **RENDU DE L'ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE SUIVI ET D'EVALUATION DU SCOT BUCOPA PAR AID OBSERVATOIRE**

Nicolas STACHNICK, du cabinet d'étude AID OBSERVATOIRE présente dans un premier temps l'outil CIDO qui sera livré le 21 janvier prochain et présenté lors du prochain comité syndical le même jour.

Cet outil interactif a deux fonctionnalités :

- l'affichage de données,
- et le calcul.

Il permettra à chaque commune via une adresse internet et un code d'accès d'avoir en temps réel l'ensemble des données statistiques socio économiques du territoire à différentes échelles.

Véritable outil d'aide à la décision en matière d'aménagement et d'urbanisme, il permettra aussi de suivre régulièrement l'évolution du territoire par rapport aux objectifs fixés dans le SCOT.

Nicolas STACHNICK précise qu'il sera nécessaire de mettre régulièrement à jour les données qui évolueront, le syndicat mixte disposera pour cela d'un mode d'emploi, et fera probablement appel à un stagiaire.

Ensuite Nicolas STACHNICK présente conformément à la mission qui leur a été confiée l'analyse de l'évolution du territoire au regard des objectifs du SCOT depuis son approbation le 22 novembre 2002.

Madame la Présidente rappelle l'obligation légale qui est faite au SCOT de réaliser une évaluation de l'application de celui-ci au bout de 10 ans.

Les résultats permettent de se rendre compte des grandes tendances qui se dessinent en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme sur le territoire du SCOT BUCOPA.

Une présentation de cette synthèse sera faite lors du prochain comité syndical du 21 janvier 2010.

► **DOSSIER DE MODIFICATION DU PLU DE DAGNEUX**

Olivier PREMILLIEU explique que cette modification a pour objet la prise en compte du nouveau périmètre d'étude du futur PPRT, qui offre de nouvelles possibilités d'urbanisation pour la commune de DAGNEUX.

En effet, une partie du territoire de la commune n'étant plus concernée par les risques de l'usine ARKEMA, les restrictions d'urbanisme en vigueur peuvent être levées via une procédure de modification.

Après avoir analysé l'ensemble du dossier de modification qui contient :

- La mise à jour des secteurs concernés : seuls subsistent les secteurs NC1 et NC 2 de la zone NC et ND1 et ND 2 de la zone ND inclus dans le périmètre du futur PPRT.
- Le classement dans une nouvelle zone UE destinée aux équipements collectifs, l'emprise des installations existantes et futures (centre culturel, festif et sportif).
- La création de deux nouveaux emplacements réservés pour l'extension du collège et pour la réalisation d'équipements sportifs et culturels futurs.

Olivier PREMILLIEU observe que ce projet de modification de PLU :

- ne présente pas d'éléments d'incompatibilité avec le SCOT,
- ne touche pas à l'économie générale du PLU.

Le bureau rend un avis favorable à l'unanimité au projet de modification du PLU de la commune de DAGNEUX.

► **INTERSCOT :**

Point sur l'entrevue entre les présidents du 12 novembre

Madame la Présidente présente aux membres du bureau le programme de travail sur lequel les présidents des SCOT de l'Interscot se sont entendus pour l'année 2010 :

- Réalisation en cours d'un livret métropolitain sur le commerce qui sortira prochainement : préfiguration d'une charte commerce à l'échelle de la métropole

- Réflexion sur les plans climats énergies
- Problématique du foncier agricole
- Veille juridique sur les incidences de la loi portant engagement sur l'environnement (Grenelle 2).
- Etude de la candidature de l'Interscot pour l'accueil des Rencontres nationales des SCOT en 2011, une décision collective sera prise en 2010 sur ce point.

Elle explique enfin que les Présidents de l'Interscot ont signé collectivement un courrier à l'attention de Christian JACOB Président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'assemblée nationale, ainsi qu'à son homologue du sénat Monsieur Jean-Paul EMORINE.

Cette contribution collective des SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise a pour objectif d'alerter le législateur sur les évolutions du cadre législatif concernant la régulation de l'implantation des surfaces commerciales.

Elle demande notamment dans le cadre des évolutions législatives à venir :

- D'adapter les quatre niveaux d'envergure de projets commerciaux à la spécificité des aires métropolitaines
- De favoriser la mise en place d'un système d'observation sur le commerce à l'échelle métropolitaine
- De rechercher une formule plus souple qu'un volet commerce des SCOT opposable et révisable
- D'intégrer la présence des SCOT dans les futures commissions d'urbanisme commercial
- D'assurer une représentation homogène des présidents de SCOT dans les CDAC

Madame la Présidente indique qu'elle a souhaité préserver et a obtenu de préserver l'indépendance des SCOT et le maintien de l'échelon départemental qui ne doit pas être substitué au cadre métropolitain.

Présentation du Guide Habitat

Le guide habitat réalisé par l'agence d'urbanisme est distribué aux membres du bureau présents et il en sera également distribué lors du prochain comité syndical, le 21 janvier.

La séance est levée à 20 H 00.